

# Guide d'accueil

## BARI 2<sup>ème</sup> partie

Rentrée académique du GSI - 2020

---

### Le GSI vous souhaite un bon retour à l'UNIGE !

Ce guide d'accueil a pour but de vous transmettre les informations utiles en vue de votre année académique 2020/2021 en 2<sup>ème</sup> partie du BARI.

Toutes les informations concernant le BARI sont plus largement disponibles sur le site du GSI ([www.unige.ch/gsi](http://www.unige.ch/gsi)).

Vous êtes vivement invité-e à consulter les différentes pages et informations qui concernent le BARI dans la rubrique « **Espace étudiants** » du site, qui reste la référence. En outre, des communications importantes sont régulièrement publiées sur la page d'accueil de l'[Espace étudiants BARI](#).

Voici les points qui seront traités dans ce guide électronique :

- Le plan d'études de 2<sup>ème</sup> partie
- Le règlement d'études
- Le projet de recherche
- L'inscription aux enseignements/examens de 2<sup>ème</sup> partie
- Les examens
- Les relevés de notes
- La consultation des copies d'examens
- La mobilité
- Les contacts utiles

## Le plan d'études de 2<sup>ème</sup> partie

La 2<sup>ème</sup> partie est composée de 120 crédits. C'est à vous d'organiser votre 2<sup>ème</sup> partie en fonction de vos intérêts...

| Modules obligatoires:<br>une orientation à choix parmi les cinq suivantes |            |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| Orientation Droit                                                         | 60 crédits |
| Orientation Economie internationale                                       | 60 crédits |
| Orientation Histoire internationale                                       | 60 crédits |
| Orientation Politique internationale                                      | 60 crédits |
| Orientation Etudes globales                                               | 90 crédits |

| Modules à option :<br>- 60 crédits pour les Orientations Droit, Economie internationale, Histoire internationale et Politique internationale<br>- 30 crédits pour l'Orientation Etudes globales |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Modules disciplinaires: plusieurs modules peuvent être validés dans la limite des crédits disponibles                                                                                           |            |
| en Droit                                                                                                                                                                                        | 24 crédits |
| en Economie internationale                                                                                                                                                                      | 24 crédits |
| en Histoire internationale                                                                                                                                                                      | 24 crédits |
| en Politique internationale                                                                                                                                                                     | 24 crédits |
| en Géographie                                                                                                                                                                                   | 24 crédits |
| en Sociologie                                                                                                                                                                                   | 24 crédits |
| Modules thématiques: plusieurs modules peuvent être validés dans la limite des crédits disponibles                                                                                              |            |
| "Environnement"                                                                                                                                                                                 | 12 crédits |
| "Europe et Suisse"                                                                                                                                                                              | 12 crédits |
| "Organisations internationales et action humanitaire"                                                                                                                                           | 12 crédits |
| "Dimensions régionales"                                                                                                                                                                         | 12 crédits |
| "Démographie et anthropologie"                                                                                                                                                                  | 12 crédits |
| "Enjeux internationaux du numérique"                                                                                                                                                            | 12 crédits |

| Autres modules et enseignements à choix |            |
|-----------------------------------------|------------|
| Module "Mobilité"                       | 24 crédits |
| Module "A la carte"                     | 12 crédits |
| Module "A la carte complémentaire"      | 6 crédits  |

## Quelques précisions...

### ... sur le plan d'études:

- o Vous devez prendre connaissance du plan d'études complet (disponible sur la page « [Plan d'études](#) ») et des notes de bas de page y figurant.
- o Il n'est pas autorisé de dépasser les 120 crédits de 2<sup>ème</sup> partie.
- o Une fois ouverts, les modules doivent être complétés dans leur entier.
- o Un module peut être effectué sur plus d'une année académique.
- o Les années mentionnées sur le plan d'études complet le sont à titre indicatif mais restent fortement recommandées.
- o Le plan d'études est amené à évoluer d'une année académique à l'autre. En fonction des changements, des règles de transition sont élaborées.

### ... sur les enseignements:

- o Les informations relatives aux enseignements (descriptifs, horaires, crédits, etc.) sont disponibles sur le [Programme des cours](#).
- o Un document indiquant les dates de début des enseignements est disponible sur la page « [Horaires d'enseignement](#) ».

### ... sur les débouchés académiques:

- o En fonction de l'orientation choisie, différents débouchés académiques sont envisageables au sein de l'UNIGE. Les détails sont précisés sur la page « [Débouchés académiques](#) ».

### ... sur les règles de transition:

En 2020/2021, les règles de transition concernent:

- o Le changement d'intitulé
- o La suppression d'enseignements
- o Les changements du module obligatoire de l'Orientation Politique internationale
- o Les changements du module obligatoire de l'Orientation Etudes globales

Les règles de transition sont disponibles sur la page « [Plan d'études](#) ».

## Le règlement d'études

Un nouveau règlement d'études du BARI entrera en vigueur le 14 septembre 2020. Il abroge le règlement d'étude du 16 septembre 2019. Tous-tes les étudiant-es sont soumis-es à ce nouveau règlement. Il est de votre responsabilité en tant qu'étudiant-e d'en prendre connaissance. Il est disponible sur la page « [Règlements](#) ».

Vous êtes invité-e à porter une attention particulière aux articles suivants :

- o Article 22 concernant l' « Organisation et inscription »
- o Article 22 al. 4 concernant l' « Abandon d'enseignements »  
→ Le formulaire de « Demande d'abandon d'un enseignement » est disponible sur le site du GSI.
- o Article 25 concernant les « Conditions de réussite »
- o Article 26 concernant l' « Elimination »

## A propos de la réussite des modules, voici deux exemples...

|    |                                                                         |            |      |      |
|----|-------------------------------------------------------------------------|------------|------|------|
| 1. | Module thématique "Organisations internationales et action humanitaire" | Moyenne    | 4.50 | 12   |
|    | Droit international humanitaire                                         | Févr. 2019 | 1    | 3.50 |
|    | Legitimate Force                                                        | Juin 2019  | 1    | Oui  |
|    | Model United Nations Seminar                                            | Juin 2020  | 1    | 5.00 |

→ La moyenne de 4.50 est calculée en prenant la note de 3.50 (pondérée par les 3 crédits ECTS) et la note de 5.00 (pondérée par les 6 crédits ECTS).

→ Le « Oui » ne participe pas au calcul de la moyenne.

→ Le module étant réussi, les 12 crédits sont octroyés en bloc. La matière « Legitimate Force » ne peut plus être représentée.

|    |                                      |            |   |     |    |
|----|--------------------------------------|------------|---|-----|----|
| 2. | Module thématique "Europe et Suisse" |            |   |     | 12 |
|    | Refugees in modern Europe            | Févr. 2020 | 1 | Oui | 6  |
|    | Le nazisme, l'Europe et le monde     | Juin 2020  | 1 | Oui | 6  |

→ Le module étant composé uniquement d'enseignements sanctionnés par un « Oui » / « Non », aucune moyenne ne peut être calculée.

## En outre...

→ Le passage d'une année à l'autre ne dépend pas de l'acquisition d'une moyenne intermédiaire quelconque de 2<sup>ème</sup> partie.

→ Pour être réglementairement autorisé-e à passer d'une année à l'autre, vous devez être en situation de « Cycle d'études en cours » à la fin de chaque année académique (décision figurant sur votre relevé de notes) et par conséquent ne pas être éliminé-e pour l'un des motifs prévus par l'article 26.

## Le Projet de recherche (PdR)

- o Un projet de recherche est obligatoire dans chaque orientation à l'exception de l'Orientation Economie internationale. Les informations générales, ainsi que les directives pour chacune des orientations sont disponibles sur la page « [Projets de recherche](#) ».
- o Aucune inscription au PdR n'est nécessaire: la note sera enregistrée dès lors que l'enseignant-e la communiquera au Secrétariat des Etudiants.
- o Deux tentatives maximum sont autorisées: en cas d'échec à l'issue de la 1<sup>ère</sup> tentative, l'étudiant-e peut bénéficier d'une ultime tentative pour autant que le module obligatoire n'ait pas été réussi entretemps.
- o Il est fortement recommandé d'effectuer le PdR en 3<sup>ème</sup> année afin de bénéficier des bases suffisantes.
- o Le PdR peut être rendu en vue des sessions d'examens de janvier/février, de mai/juin ou d'août/septembre. Les dates exactes de remise des PdR sont définies par les enseignant-es.
- o Tant que l'étudiant-e ne rend pas son PdR, son relevé de notes ne fera pas état de celui-ci (aucune note ni de mention « ABS » enregistrée) et le module obligatoire de son orientation ne sera pas achevé.
- o Des séances d'informations sont organisées par les enseignant-es encadrant-es. Les détails sont indiqués sur la page « [Projets de recherche](#) ».

## **L'inscription aux enseignements/examens de 2<sup>ème</sup> partie**

---

- o « L'inscription à un enseignement fait office d'inscription à son examen lors

de la session ordinaire qui suit immédiatement la fin de cet enseignement ». (article 12 al. 2 de votre règlement d'études)

- o « L'inscription à l'enseignement admise par le GSI est définitive et ne peut être annulée. » (article 12 al. 4 de votre règlement d'études)
- o Les conséquences règlementaires peuvent être graves en cas d'oubli d'inscription. Soyez donc extrêmement vigilant-e lors des inscriptions aux enseignements/examens.
- o Le portail d'inscription est actuellement fermé. Vous serez avisé-e de son ouverture par le biais d'un e-mail à votre adresse étudiante de l'Université.
- o En cas de problème avec
  - votre adresse e-mail institutionnelle: s'adresser au Helpdesk (tel 022.379.70.00)
  - vos inscriptions : s'adresser au Secrétariat des Etudiants
- o Une inscription sur la plateforme MOODLE n'a aucune valeur officielle.

|                 |                                                                                     |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 12 octobre 2020 | Délai d'inscription aux enseignements/examens annuels et du semestre d'automne 2020 |
| 15 mars 2021    | Délai d'inscription aux enseignements/examens du semestre de printemps 2021         |
| 19 juillet 2021 | Délai d'inscription aux examens de la session de rattrapage 2021                    |

→ Le [calendrier académique](#) du GSI est disponible sur le site du GSI. Consultez-le !

## Les examens

---

Il y a trois sessions d'examens organisées chaque année académique:

|                                              |                                             |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Session ordinaire de janvier/février 2021    | du 11 au 30 janvier 2021                    |
| Session ordinaire de mai/juin 2021           | du 31 mai au 19 juin 2021                   |
| Session extraordinaire d'août/septembre 2021 | en principe du 23 août au 11 septembre 2021 |

- Si vous avez besoin d'un aménagement des examens au motif d'un problème de santé, une directive à ce propos est disponible sur la page « [Formulaires et directives](#) ».
- Attention: les dates des débuts des sessions d'examens sont « sous réserve des examens organisés par les Facultés partenaires ». Ex : la Faculté de Droit a pour habitude de débiter sa session quelques jours avant celle du GSI.

### Accès à la session extraordinaire d'examens

- o « [...] En cas d'absence injustifiée ou d'échec à un examen de 2<sup>ème</sup> partie à l'issue des sessions ordinaires, l'étudiant a le choix de s'inscrire ou non à la session extraordinaire de la même année académique, sous réserve de l'article 25 al. 2. Les modalités et les délais d'inscription sont fixés par la Direction. Le résultat de la session extraordinaire remplace celui de la session ordinaire.

Si l'étudiant ne s'inscrit pas à l'examen de la session extraordinaire, la tentative audit examen de la session extraordinaire est définitivement perdue et sera comptabilisée en cas de réinscription à l'enseignement. » (article 12 al.5 de votre règlement)

- o Pour rappel, l'article 25 al. 2 de votre règlement prévoit en partie que « [...] [d]ès lors que l'étudiant obtient une moyenne égale ou supérieure à 4.00 et aucun « Non », celle-ci est définitive et les crédits ECTS du module lui sont octroyés en bloc. Par conséquent, les examens échoués au sein d'un module réussi ne peuvent plus être représentés. »
- o Ainsi, si un enseignement n'est pas réussi suite à la session de janvier/février ou de mai/juin 2021:
  - si le module est réussi : pas de rattrapage possible ;
  - si le module n'est pas réussi : rattrapage possible de l'enseignement échoué lors de la session extraordinaire

d'août/septembre 2021.

## Absence aux examens

**Absence injustifiée** : conformément à l'article 16 al. 1 de votre règlement, « [l']absence injustifiée à un examen est enregistrée comme telle dans le relevé de notes. Elle représente un échec à l'examen correspondant et équivaut à un « 0.00 » dans le calcul de la moyenne si l'enseignement est sanctionné par une note et à un « Non » si l'enseignement est sanctionné par une appréciation positive ou négative. »

| Module "A la carte"                                          |            |   | Moyenne 4.00 | 12 |
|--------------------------------------------------------------|------------|---|--------------|----|
| Le Moyen-Orient contemporain : Etats, nations et communautés | Févr. 2017 | 1 | Oui          | 3  |
| Terrorisme et relations internationales                      | Juin 2017  | 1 | 6.00         | 6  |
| Droit international humanitaire                              | Juin 2017  | 1 | ABS          |    |

→ Attention: l'absence injustifiée (« ABS ») étant prise en compte comme un 0.00, un module peut être réussi avec un « ABS ».

**Absence justifiée** : conformément à l'article 16 (al. 2 et 3) de votre règlement :

- 2 « L'étudiant qui ne se présente pas à un examen et qui peut se prévaloir d'un cas de force majeure adresse immédiatement au Directeur une requête écrite, accompagnée des pièces justificatives. Si le motif est accepté, l'absence justifiée est enregistrée comme telle, et les modalités de poursuite des études sont précisées par le Directeur.
- 3 Lorsqu'un étudiant tombe malade ou qu'il est accidenté, il doit produire un certificat médical original pertinent. Ce dernier doit être produit dans un délai de trois jours au plus à compter de l'empêchement, sauf cas de force majeure. Durant la période couverte par le certificat médical, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter à des examens. »

→ Le formulaire d'avis d'absence à un examen est disponible sur la page « [Formulaires et directives](#) ».

→ En cas de doute sur une maladie invoquée ou sur le certificat médical fourni couvrant l'ensemble ou une partie d'une session d'examens, un-e médecin-expert-e pourra être consulté-e.



## Les relevés de notes

---

- o Seuls les relevés de notes comprenant une décision d'obtention du grade ou d'élimination de l'Institut vous seront envoyés à votre adresse postale.
- o Il est possible d'obtenir un relevé de notes original avec la décision de « Cycle d'études en cours » via un formulaire en ligne.
- o Vous pouvez demander une traduction de vos relevés de notes en anglais au traducteur rattaché au Rectorat (M. James Tarpley : [James.Tarpley@unige.ch](mailto:James.Tarpley@unige.ch)).

## La consultation des copies d'examens

---

- o Les dates et autres informations utiles relatives à la consultation des copies sont publiées sur la page « [Consultation des copies](#) ».
- o Si l'information recherchée ne figure pas sur le site du GSI, il convient de consulter Moodle ou de se renseigner directement auprès de l'enseignant-e.

## La mobilité

---

- o Les informations relatives à la mobilité sont disponibles sur la page « [Mobilité BARI](#) ».

## Les contacts utiles

---

### Conseillères aux études

Monica Gonzalez

*étudiant-es du BARI de A à O*

Tel: 022 379 88 60 | Monica.Gonzalez@unige.ch

Caroline Aepli

*étudiant-es du BARI de P à Z*

Tel: 022 379 37 15 | Caroline.Aepli@unige.ch

Informations sur les permanences téléphoniques et réceptions ouvertes sur la page « [Contacts](#) ».

### Secrétariat des étudiants

Rue des Vieux-Grenadiers 10, 1205 Genève

Horaire d'ouverture

Lundi : de 9h00 à 12h00

Mercredi: de 9h00 à 13h00

Mardi-jeudi: de 13h00 à 16h00

Vendredi: fermé

E-mail

secretariat-etugsi@unige.ch

Téléphones

+41 22 379 37 14/ 13/ 10/ 09

*Le GSI vous souhaite une excellente année académique 2020-21 !*